

Programme pilote de prescription médicale de l'activité physique par les médecins généralistes de Biarritz/Côte Basque.



Secteur prévention, — L'action concerne un protocole de soin, un essai thérapeutique ou pharmaceutique, des interventions médicales, chirurgicales ou médicamenteuses qui requièrent des évaluations

Porteur de projet :
Biarritz Sport Santé, Association / Collectif / Syndicat, Privé non lucratif, Guillet Nicolas Directeur de Projet

Public :

Adultes handicapés, Ensemble de la population, Jeunes / Etudiants, Patients, Personnes âgées, Personnes précaires ou vulnérables, Professionnels

Territoire de l'action :

Biarritz jusqu'à décembre puis la communauté d'agglomération Côte basque Adour à partir de 2016 Pyrénées-Atlantiques

Coordonnées :

2 rue Darrichon
Biarritz
64200 0618642524
biarritzenforme@gmail.com
<http://www.biarritzenforme.fr>

● Action de prévention ou de promotion de la santé

Le dispositif de prescription de l'activité physique sur ordonnance.

Le 18 mai dernier, l'association Biarritz Sport Santé a lancé En partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité et Care Labs (éditeur du Chèque Santé®) et avec le soutien des acteurs nationaux et locaux de la Santé et du Sport, un programme de prescription d'activités physiques par les médecins traitants pour toute personne sédentaire, présentant ou non une pathologie chronique.

Ce programme pilote apporte quatre innovations majeures :

- un programme de prévention primaire pour une population sédentaire,
- un financement au moyen du Chèque Santé® pour payer la consultation du médecin consacrée à la prescription d'activité physique,
- une chaîne d'intervenants regroupant des médecins, éducateurs sportifs, clubs sportifs, diététiciens.
- une évaluation organisée de manière à garantir le sérieux de la démarche.

Fin septembre 2015, ce programme a permis à plus de 80 bénéficiaires qui ont reçu une prescription de leur médecin généraliste, de reprendre une activité physique régulière au sein d'une association sportive partenaire de ce dispositif.

L'action a été mise en oeuvre sur le terrain.

Aborder la problématique de la sédentarité avec une démarche originale de prévention à la fois primaire, secondaire et tertiaire. Explorer des pistes n'ayant pas systématiquement recours aux financements des CPAM mais plutôt de partenaires privés.

Pertinence et contexte de l'action

● Objectifs

Communiquer sur les dangers de la sédentarité un facteur de risque important dans le développement de nombreuses pathologies mortelles (maladies cardio-vasculaires, diabète, hypertension, cancer, dépression...).

Communiquer sur les bienfaits reconnus de la pratique d'une activité physique régulière, raisonnée et raisonnable.

Provoquer une prise de conscience chez les médecins de leur rôle de prescripteur.

Sensibiliser les associations sportives à l'accueil de ces publics sédentaires.

● Thématique

[Activités physiques](#), [Handicap](#), [Loisirs](#), [Maladies infectieuses](#), [Maladies chroniques](#), [Nutrition / Alimentation](#), [Partenariats / Réseaux](#), [Qualité de vie](#), [Santé mentale](#), [suicide](#), [mal-être](#), [Vie quotidienne](#), [Vie sociale](#), [Vieillesse](#)

● Innovation

Ce programme pilote apporte quatre innovations majeures :

- un programme de prévention primaire pour une population sédentaire (et non uniquement les patients porteurs de maladies chroniques),
- un financement au moyen du Chèque Santé® pour payer la consultation du médecin consacrée à la prescription d'activité physique,
- une chaîne d'intervenants regroupant des médecins, éducateurs sportifs, clubs sportifs, diététiciens,
- une évaluation organisée de manière à garantir le sérieux de la démarche.

Impact

- Résultats

Ce dispositif fait l'objet d'une évaluation continue menée par l'ISPED, organisme rattaché à l'Université de Bordeaux et spécialisé dans la promotion de la santé et le développement social. L'ISPED est associé à la préparation du projet pilote depuis l'origine pour veiller à sa conformité avec les objectifs de santé publique.

Les objectifs sont d'abord quantitatifs: combien de bénéficiaires, de médecins, d'associations ont adhéré au projet...

- Reconnaissance de l'action

A obtenu un financement dédié, A remporté un appel à projet Action notamment financée par l'INPES et l'ARS.